



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1201

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal lors de la séance extraordinaire tenue le 7 juillet 2014, adoptait le règlement suivant :

Règlement numéro 1201 pour des travaux de réfection d'aqueduc, de réfection de chaussée et tous autres travaux nécessaires, sur la rue Émile-Cochand, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1201 le 3 septembre 2014.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 17 septembre 2014

La greffière et directrice des services juridiques,

(s) Marie-Pier Pharand

**Marie-Pier Pharand
Avocate**